/BA

REPUBLIQUE DU BENIN

---

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

---

DECRET N° 97-589 DU 27 NOVEMBRE 1997

portant annulation du Décret N° 96-136 du 24/04/1996 portant suspension de l'application des décrets N° 96-66 à 71 du 02/04/96 portant nomination ou promotion de personnalités béninoises, civiles et militaires dans les différents ordres nationaux du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 9O-O32 du 11 Décembre 199O portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du O9 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-66 à 71 du 02 avril 1996 portant nomination ou promotion de personnalités béninoises, civiles et militaires dans les différents ordres nationaux du Bénin ;

VU le Décret N° 96-136 du 24 avril 1996 portant suspension de l'application des décrets N° 96-66 à 71 du 02 avril 1996 portant nomination ou promotion de personnalités béninoises, civiles et militaires dans les différents ordres nationaux du Bénin ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1[r] novembre 1997 ;

.../...

## DECRETE :

Article 1er.- Est et demeure nul le Décret N° 96-136 du 24 avril 1996 portant suspension de l'application des Décrets N° 96-66 à 71 du 02 avril 1996 portant nomination ou promotion de personnalités béninoises, civiles et militaires dans les différents ordres nationaux du Bénin.

Article 2. - Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 NOVEMBRE 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions, Porte Parole du Gouvernement

***Adrien HOUNGBEDJI***

Le Ministre des Finances,

**Moïse MENSAH.-**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme,

**Ismaël TIDJANI-SERPOS**

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-